



Commune de
BARCY

Place Sainte-Geneviève
77910 BARCY
tél.: 09 66 98 70 16
E-mail : mairie.barcy@orange.fr

**Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly
Commune de BARCY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
le 23 mars 2017

Date d'affichage :
le 23 mars 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

Quorum : 06

L'an deux mil dix-sept, le 29 mars à 19h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Étaient présents :

Mme BONGARD Clotilde, M. BONGARD Jean-Luc, M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle, M. MOLKA Hervé, Mme POUGET-VACHER Katia.

Absents excusés : Mme ARLOVE Angélique, M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Absent : M. BESANÇON Emmanuel.

Procuration : Mme ARLOVE Angélique à Mme POUGET-VACHER Katia, M. RYCHLEWSKI Stéphane à M. MOLKA Hervé.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Katia POUGET-VACHER élue secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre de jour :

- Vote du Compte Administratif 2016 de la commune et du SPANC
- Vote de l'affectation des résultats

A cause des problèmes informatiques rencontrés lors de la destruction du disque dur du matériel informatique de la commune, le Compte Administratif apparait sans les résultats antérieurs reportés et sans les restes à réaliser.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de revoter le Compte Administratif et l'affectation des résultats afin de prendre en compte le report des excédents et les restes à réaliser

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour,

ACCEPTE, à l'unanimité, de revoter le Compte Administratif de la commune et l'affectation des résultats.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 MARS 2017

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du 2 février 2017.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Katia POUGET-VACHER.

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2016,

DRESSE par Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 19 941.82 | | 114 350.93 | | 134 292.75 |
| Opérations exercice | 446 593.22 | 225 632.44 | 130 159.32 | 156 026.75 | 576 752.54 | 381 659.19 |
| Total | 446 593.22 | 245 574.26 | 130 159.32 | 270 377.68 | 576 752.54 | 515 951.94 |
| Résultat de clôture | 201 018.96 | | | 140 218.36 | 60 800.60 | |
| Restes à réaliser | | 161 000.00 | | | | 161 000.00 |
| Total cumulé | 201 018.96 | 161 000.00 | | 140 218.36 | 60 800.60 | 161 000.00 |
| Résultat définitif | 40 018.96 | | | 140 218.36 | | 100 199.40 |

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 2 contre,

APPROUVE le compte administratif de la commune de Barcy.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard DHUICQUE,
Maire de Barcy,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RÉSULTAT CA 2015 | AFFECTATION A LA S.I | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 | RESTES A RÉALISER 2016 | SOLDE DES RESTES REALISER | A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|----------------|------------------------|-------------------------|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|---|
| INVESTISSEMENT | 19 840,31 | | -220 859,27 | RAR Recettes 161 000,00 | 161 000,00 | -40 018,96 |
| FONCTIONNEMENT | 140 763,93 | 27 091,36 | 2554579 | | | 140 218,36 |

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat
(Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 : 140 218,36

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 40 018,96

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) 100 199,40

Total affecté au c/1068 : 40 018,96

Pour mémoire :

Résultat d'investissement reporté au BP 2017, ligne D001 201 018,96

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016

Déficit à reporter (Ligne D002) 0,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 2 contre, 1 abstention.

APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

SUBVENTION 2017

SUBVENTION 2017 CONCERNANT L'ASSAD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU, Monsieur le Maire rapportant la décision de la commission sociale de verser une subvention de 250 euros à L'ASSAD.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'ASSAD une subvention de 250 euros, correspondant à une participation de la commune aux frais d'aide à domicile de 4 personnes âgées de la commune,

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2017.

SUBVENTION 2017 CONCERNANT L'ASSOCIATION AMICALE SCOLAIRE DE CHAMBRY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande de subvention provenant de l'Association Amicale Scolaire de Chambry,

Madame le Maire-Adjoint, en charge de la vie associative, fait lecture du courrier expliquant la nature et le montant de la subvention.

La demande de subvention concerne la participation de la commune de Barcy :

- Aux cours de natation de trois barciens pour un montant total de 274,95 €
- Aux sorties piscine pour un montant de 100 €
- Au club Carotte pour un montant de 2000 €
- A l'école Multiports pour un montant de 100 €

ENTENDU la proposition de Monsieur le Maire d'accorder une subvention de 2 274,05€ à l'Association de l'Amicale Scolaire de Chambry.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 1 abstention,

DECIDE de verser à l'association de l'Amicale Scolaire de Chambry une subvention d'un montant de 2 274, 05 €.

Monsieur le Maire, précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2017.

**SUBVENTION 2017 CONCERNANT L'ASSOCIATION DES FETES
ET LOISIRS DE BARCY**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente le courrier adressé par l'Association des Fêtes et Loisirs de Barcy.

L'association « AFLB » sollicite une subvention de 1 000 €.

Monsieur Le Maire propose une subvention de 525 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à leur implication dans l'Association des Fêtes et Loisirs de Barcy, M. Hervé MOLKA, M. Stéphane RYCHLEWSKI et Mme Angélique ARLOVE, ne peuvent pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

ACCORDE à l'Association des Fêtes et Loisirs de Barcy une subvention de 525 euros.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2017

**SUBVENTION 2017 CONCERNANT L'ASSOCIATION DES ANCIENS
COMBATTANTS DE BARCY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une association des anciens combattants à Barcy, en 2017, ayant pour objectif de représenter la commune de Barcy, croix de guerre, lors de l'ensemble des commémorations organisées sur le territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire présente le courrier adressé par l'Association des anciens combattants de Barcy.

Monsieur Le Maire propose une subvention de 500 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à leur implication dans l'Association des anciens combattants de Barcy, Mme Anièle GRONDIN-FUZELLIER, Mme Katia POUGET-VACHER et M. Pierre-Edouard DHUICQUE ne peuvent pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour, 3 abstentions

ACCORDE à l'Association des Anciens Combattants de Barcy une subvention de 500 euros

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget de la commune 2017.

BUDGET COMMUNAL 2017

VOTE DU BUDGET SPANC 2017

Le Conseil Municipal procède à l'examen du budget SPANC de l'exercice 2017 présenté par Monsieur Le Maire et qui se compose comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| ➤ <u>En section de fonctionnement</u> | |
| ○ Dépenses de fonctionnement | 717,00€ |
| ○ Recettes de fonctionnement | 0,00€ |
| ○ Résultat de fonctionnement 2014 reporté | 717,00€ |
| TOTAL DE LA SECTION en dépenses et en recettes | 717,00€ |
| | |
| ➤ <u>En section d'investissement</u> | |
| ○ Dépenses d'investissement | 45 743,83€ |
| ○ Déficit d'investissement reporté | 193 472,83€ |
| TOTAL DE LA SECTION en dépenses | 239 216,62€ |
| ○ Recettes d'investissement | 240 000,00€ |
| TOTAL DE LA SECTION en recettes | 240 000,00€ |

ENTENDU les orientations budgétaires souhaitées par Monsieur le Maire,

ENTENDU l'exposé budgétaire article par article de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget SPANC 2017.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Monsieur le Maire rappelle à tous les conseillers que le budget communal 2017 a été construit malgré l'absence d'informations précises concernant les recettes de fonctionnement provenant de l'Etat, du Département et de la Région.

Monsieur le Maire précise que les dépenses de fonctionnement restent conformes aux trois années précédentes. Il précise également qu'en section d'investissement, le budget s'équilibre grâce aux restes à réaliser 2016 concernant les subventions à récupérer des travaux de l'école et grâce à l'affectation du résultat 2016 qui finance l'attente du retour de la TVA des travaux de l'école.

Le Conseil Municipal procède à l'examen du budget de l'exercice 2017 présenté par Monsieur Le Maire et qui se compose comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| ➤ <u>En section de fonctionnement</u> | |
| ○ Dépenses de fonctionnement | 240 686,00€ |
| TOTAL DE LA SECTION en dépenses | 240 686,00€ |
| ○ Recettes d'investissement | 157 842,21€ |
| ○ Résultat de fonctionnement reporté | 100 199,40€ |
| TOTAL DE LA SECTION en recettes | 258 041,61€ |
| ➤ <u>En section d'investissement</u> | |
| ○ Dépenses d'investissement | 44 906,19€ |
| ○ Solde d'exécution 2016 reporté | 201 018,96€ |
| ○ Recettes d'investissement | 84 925,15€ |
| ○ Reste à réaliser 2016 | 161 000,00€ |
| TOTAL DE LA SECTION en dépenses et en recettes | 245 925,15€ |

ENTENDU les orientations budgétaires souhaitées par Monsieur le Maire,

ENTENDU l'exposé budgétaire article par article de Monsieur le Maire,

Après avoir modifié les montants des subventions des associations,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions,

VOTE le budget communal 2017.

QUESTIONS DIVERSES.

A la demande de M. Hervé MOLKA, Monsieur le Maire indique qu'il n'a apporté sa signature à aucun candidat à l'élection présidentielle 2017.

Mme Anièle GRONDIN-FUZELLIER, après avoir reçu un mail dans le cadre de son exercice professionnel, nous alerte sur un risque d'enlèvement à la sortie des écoles suite à une tentative récente.

Mme Clotilde BONGARD fait remarquer l'état défectueux d'un boîtier électrique sur un des poteaux de la rue des prés.

M. Hervé MOLKA réitère sa demande d'inventaire concernant le matériel communal entreposé chez Monsieur le Maire, le temps des travaux de l'atelier communal.

Séance levée à 21h52.